



Pexels de Pixabay

QUELS « TRAVAILLEURS-CLÉS » LORS DE LA PREMIÈRE VAGUE DE COVID-19 ?

SITUATION EN ÎLE-DE-FRANCE

Plus de 700 000 travailleurs ont poursuivi leur activité sur leur lieu de travail pendant le confinement lié à la première vague de l'épidémie de Covid-19 en Île-de-France. Du fait du caractère indispensable de leur activité, ils sont souvent qualifiés de travailleurs essentiels ou « travailleurs-clés ». Dans un contexte épidémique et de confinement, leur mobilisation sur le terrain a pu conduire à une surexposition au virus Sars-CoV-2 par rapport à l'ensemble de la population.

Comment définir un « travailleur-clé » en contexte d'épidémie ?
Combien sont-ils ? Où résident-ils ? Quels sont leurs déplacements ?

Trente-cinq métiers ont été retenus. Parmi eux, vingt métiers ont été particulièrement exposés. Ils représentent un peu plus de 500 000 travailleurs soit 9 % des travailleurs actifs en emploi en Île-de-France mais 12 % en Seine-Saint-Denis. 190 000 d'entre eux cumulent « métier-clé » et mobilité. Les métiers les plus concernés sont les 30 000 infirmiers hospitaliers, 24 000 agents de propreté, 21 000 aides-soignants et 20 000 policiers et gendarmes.

Auteures : Maylis Telle-Lamberton, Nathalie Bouscaren
Directrice de publication : Isabelle Grémy

SOMMAIRE

- 2 Introduction
- 3 Définition des « travailleurs-clés »
- 9 Les « travailleurs-clés » de la liste principale
- 15 Déplacements
- 18 Les « travailleurs-clés » de la liste complémentaire
- 21 Conclusion et perspectives
- 22 Annexe

Introduction

En pleine crise sanitaire liée au Covid-19, le confinement a été promulgué le 17 mars 2020 en France mais plusieurs millions de travailleurs voient leur emploi maintenu pour des intérêts publics (services de santé, commerces alimentaires, industries pharmaceutiques), sanitaires (traitement des eaux, ramassage des déchets, nettoyage, services funéraires), logistiques (transports, entrepôts) ou utilitaires (fournisseurs d'énergie : électricité, pétrole, gaz, services informatiques, construction). Ces travailleurs sont désignés par l'expression « travailleurs-clés » dans ce document.

Parmi ces travailleurs, certains sont confrontés à une exposition à l'agent pathogène Sars-CoV-2 de manière délibérée ou non délibérée¹ (voir encadré). Ces circonstances d'exposition s'ajoutent à celles auxquelles est confrontée la population dans son ensemble.

Souhaitant disposer d'un premier bilan de l'épidémie en Île-de-France, l'ARS avait saisi l'ORS dès mars 2020 pour réaliser une analyse territoriale de la surmortalité liée à l'épidémie et des facteurs démographiques, sociaux et urbains ayant pu y contribuer. Cette étude a été publiée en avril 2020, la répartition des « travailleurs-clés » au sein des territoires est l'une des composantes retenues parmi les facteurs ayant pu contribuer à l'épidémie².

Ce Focus précise les caractéristiques des travailleurs retenus : métiers et secteurs concernés, dénommés ici « métiers-secteurs clés », volume d'emplois, pourcentage parmi l'ensemble des emplois, lieu de résidence, déplacements entre lieu de résidence et lieu de travail.

Risque biologique : de quelle exposition s'agit-il ?

Exposition délibérée : professionnels systématiquement exposés au risque de contamination au virus du fait de la nature de leur activité habituelle (exemples : professionnels de santé et de secours).

Exposition non délibérée, ou potentielle : travailleurs dont les fonctions les exposent à un risque spécifique quand bien même l'activité de leur entreprise n'impliquerait pas normalement l'utilisation délibérée d'un agent biologique. Cette situation peut notamment concerner les travailleurs des secteurs des soins, de l'aide à domicile ou des services à la personne, dès lors que leurs tâches impliquent des contacts de moins d'un mètre avec des personnes potentiellement contaminées (ex : toilette, habillage, nourriture).

1. Ministère de l'Emploi, du Travail et de l'Insertion. Sécurité et santé des travailleurs : les obligations générales de l'employeur et sa responsabilité [en ligne] <https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-ministere/article/coronavirus-covid-19-securite-et-sante-des-travailleurs-les-obligations>, (accédé le 10/04/2020). Non disponible dans la mise à jour au 15/10/2020 mais repris notamment par <https://www.racine.eu/lobligation-de-prevention-par-lemployeur-de-lexposition-aux-agents-biologiques-est-elle-applicable-au-covid-19>

2. Mangeney C, Bouscaren N, Telle-Lamberton M, Saunal A, Féron V. La surmortalité durant l'épidémie de covid-19 dans les départements franciliens premiers éléments d'analyse. Focus Santé en Île-de-France, avril 2020 [en ligne] <https://www.ors-idf.org/nos-travaux/publications/la-surmortalite-durant-lepidemie-de-covid-19-dans-les-departements-franciliens.html> (accédé le 04/11/2020).

Définition des « travailleurs-clés »

Nous qualifions ici de « travailleurs-clés » du premier confinement ceux ayant continué leur activité sur leur lieu de travail pendant cette période.

Une première liste de métiers couvre les professions les plus directement exposées. Elle regroupe vingt métiers. D'autres métiers sont également à considérer, soit parce que la littérature a montré un sur-risque (travailleurs des abattoirs), soit en raison du maintien de leur activité, même si celle-ci a occasionné moins de contacts sociaux. Ils font l'objet d'une deuxième liste de quinze métiers.

Nous avons combiné la liste réglementaire établie par le ministère en charge de la Santé sur les activités autorisées (arrêté ministériel du 15 mars 2020¹) et d'autres listes précisées en annexe.

La liste des vingt métiers est présentée dans le tableau 1. Il décrit également la source principale d'exposition pour chaque métier déclinée en trois modalités : malades Covid-19, patients « tout venant » et public. On désigne ici par exposition « malades » celle survenant via les personnes atteintes de Covid-19, par exposition « patients » celle survenant via

des patients en contact avec des professionnels de santé pour une autre raison de santé, et enfin « public » celle survenant par toute autre personne. En effet, on peut faire les hypothèses suivantes (i) le risque d'être infecté est plus important pour les métiers en contact avec les malades, la fréquence d'exposition étant plus importante ; (ii) l'exposition par l'intermédiaire du public est plus rare et (iii) l'exposition par les patients est intermédiaire.

Le tableau 1 précise également le repérage du métier dans le recensement par l'intermédiaire de la variable profession (nomenclature Professions et catégories socio-professionnelles en 486 items).

Pour définir les caissiers et vendeurs des commerces essentiels, il a été nécessaire de combiner la profession (caissier de magasin ou vendeur) et le secteur d'activité. Le tableau 2 précise les secteurs retenus dans la nomenclature des activités en 732 items.

Les quinze métiers complémentaires sont présentés dans les tableaux 3 à 6.



1. Arrêté du 15 mars 2020 complétant l'arrêté du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19. JORF n°0065 du 16 mars 2020 [en ligne]. ELI : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrrete/2020/3/15/SSAS2007753A/jo/texte> (accédé le 10/04/2020)

Tableau 1 : Liste principale de « travailleurs-clés » et leur correspondance avec la nomenclature des Professions et catégories socio-professionnelles de l'Insee

« Travailleurs-clés »	Profession détaillée en 486 items	Exposition principale
Personnel hospitalier et funéraire		
Agent hospitalier	525D Agents de service hospitaliers	malade
Aide-soignant	526A Aides-soignants	malade
Ambulancier	526E Ambulanciers salariés	malade
Infirmier hospitalier	431A Cadres infirmiers et assimilés 431D Infirmiers spécialisés hors psychiatrie 431F Infirmiers en soins généraux, salariés	malade
Médecin hospitalier	344A Médecins hospitaliers non libéral 344C Internes médecine, odontologie pharmacie	malade
Personnel funéraire	564B Employés des services divers*	malade
Autres professions de santé		
Infirmier libéral	431G Infirmiers libéraux	patient
Médecin libéral	311A Médecins libéraux spécialistes 311B Médecins libéraux généralistes	patient
Pharmacien	311F Pharmaciens libéraux 344D Pharmaciens salariés 433D Préparateurs en pharmacie	patient
Commerçants		
Boucher	215B Artisans bouchers, de 0 à 9 salariés 636A Bouchers (sauf industrie de la viande)	public
Charcutier	215C Artisans charcutiers, de 0 à 9 salariés 636B Charcutiers sauf industrie de la viande	public
Boulangier	215A Boulangers, pâtisseries de 0 à 9 salariés 636C Boulangers, pâtisseries non industriel	public
Buraliste	223G Détaillants tabac, presse 0 à 9 salariés 554H Vendeurs tabac, presse articles divers	public
Caissier vendeur commerces essentiels	552A Caissiers de magasin** 554A Vendeurs en alimentation**	public
Autres métiers essentiels		
Agent de propreté	684A Nettoyeurs	public
Facteur	521A Employés de la Poste	public
Livreur	643A Conducteurs livreurs, coursiers	public
Force de l'ordre	531A Agents de police de l'État 531B Agents des polices municipales 532A Gendarmes (grade inférieur à adjudant)	public
Pompier	533A Pompiers (y.c. pompiers militaires)	public
Conducteur de transport public	641B Conducteurs transport en commun salariés***	public

*secteur d'activité « 9603Z Services funéraires » uniquement

**secteurs d'activité de l'alimentation uniquement (tableau 2)

***secteur d'activité « 4931Z transports urbains et suburbains de voyageurs » uniquement

Source : PCS, professions et catégories socio-professionnelles. Insee

Tableau 2 : Secteurs d'activité économique retenus pour les caissiers et vendeurs des commerces essentiels

Activité économique en 732 items

- 4711A Commerce de détail de produits surgelés
 - 4711B Commerce d'alimentation générale
 - 4711C Supérettes
 - 4711D Supermarchés
 - 4711E Magasins multi-commerces
 - 4711F Hypermarchés
 - 4721Z Commerce détail fruits légumes magasin
 - 4722Z Commerce détail viandes magasin spécial
 - 4723Z Commerce détail poissons magasin spécial
 - 4724Z Commerce détail pain pâtisserie magasin
 - 4725Z Commerce détail boissons magasin spécial
 - 4726Z Commerce détail tabac magasin spécialisé
 - 4729Z Autres commerce détail alimentaire magasin
 - 4730Z Commerce détail carburants magasin
 - 4773Z Commerce détail produits pharmaceutiques
 - 4781Z Commerce détail alimentaire éventaire marchés
-

Source : NAF, nomenclature d'activités française. Insee



Tableau 3 : Liste complémentaire de « travailleurs-clés » et leur correspondance avec la nomenclature des Professions et catégories socio-professionnelles de l'Insee

« Travailleurs-clés »	Profession détaillée en 486 items	Exposition principale
Autres professions de santé, sociales ou assimilées		
Sage-femme	431E Sages-femmes (libérales ou salariées)	patient
Masseur-kinésithérapeute	432A Masseurs rééducateurs, libéraux 432B Masseurs rééducateurs, salariés 432C Autres spécialistes rééducation libéraux 432D Autres spécialistes rééducation salariés	patient
Dentiste	311C Chirugiens-dentistes	patient
Vétérinaire	311E Vétérinaires (libéraux ou salariés)	public
Aide à domicile	563B Aides à domicile, aides ménagères	patient
Surveillant prison	531C Surveillants admin. pénitentiaire	public
Cuisinier de collectivité*	636D Cuisiniers et commis de cuisine*	public
Distribution alimentaire		
Empl ouvr alimentaire froid**	5*** et 6*** employés et ouvriers**	collègue
Empl ouvr alimentaire autre***	5*** et 6*** employés et ouvriers***	collègue
Industrie essentielle autre		
Ouvrier industrie essentielle	625H Ouvriers qualifiés autres industries 628E OQ assainissement traitement déchets	collègue
Technicien essentiel	433A Techniciens médicaux 477B Techniciens équip. Indus. électriques 477C Techniciens installation et maintenance	patient public
Éboueur	644A Conducteurs ramassage ordures ménagères 684B Ouvriers non qualifiés traitement déchet	collègue
Transport		
Routier	641A Conducteurs routiers (salariés)	collègue
Pompiste	223H Exploitants station-service 0 à 9 sal.	public
Taxi	642A Conducteurs de taxi (salariés)	public

*secteur d'activité des structures d'hébergement collectif (tableau 4)

**secteurs d'activité de la production alimentaire du froid uniquement (tableau 5)

***secteurs d'activité de la production alimentaire autre (tableau 6)

Tableau 4 : Profession et secteurs d'activité économique retenus pour les cuisiniers de structure collective essentiels

Profession en 486 items
PCS 636D Cuisiniers et commis de cuisine
Activité économique en 732 items
8710A Hébergement médicalisé personnes âgées
8710B Hébergement médicalisé enfants handicapé
8710C Hébergement médicalisé adultes handicap
8720A Héberg social handicapés malades mentaux
8720B Hébergement social pour toxicomanes
8730A Hébergement social pour personnes âgées
8730B Hébergement social handicapés physiques
8790A Hébergement social enfants en difficulté
8790B Hébergement social adultes familles difficulté

Tableau 5 : Professions et secteurs d'activité économique retenus pour les employés et ouvriers, « travailleurs du froid », de l'industrie alimentaire

Profession en 486 items
PCS 5*** et 6*** employés et ouvriers
Activité économique en 732 items
1011Z Transformation et conservation de la viande de boucherie
1012Z Transformation et conservation de la viande de volaille
1013A Préparation industrielle de produits à base de viande
1013B Charcuterie
1020Z Transformation et conservation de poisson, de crustacés et de mollusques
1051B Fabrication de beurre
1051C Fabrication de fromage
1051D Fabrication d'autres produits laitiers
1052Z Fabrication de glaces et sorbets



Tableau 6 : Professions et secteurs d'activité économique retenus pour les employés et ouvriers de l'industrie alimentaire, hors travailleurs « du froid »

Profession en 486 items
PCS 5*** et 6*** employés et ouvriers
Activité économique en 732 items
1031Z Transformation et conservation de pommes de terre
1032Z Préparation de jus de fruits et légumes
1039A Autre transformation et conservation de légumes
1039B Transformation et conservation de fruits
1041A Fabrication d'huiles et graisses brutes
1041B Fabrication d'huiles et graisses raffinées
1042Z Fabrication de margarine et graisses comestibles similaires
1051A Fabrication de lait liquide et de produits frais
1061A Meunerie
1061B Autres activités du travail des grains
1062Z Fabrication de produits amylacés
1071A Fabrication industrielle de pain et de pâtisserie fraîche
1071B Cuisson de produits de boulangerie
1071C Boulangerie et boulangerie-pâtisserie
1071D Pâtisserie
1072Z Fabrication de biscuits, biscottes et pâtisseries de conservation
1073Z Fabrication de pâtes alimentaires
1081Z Fabrication de sucre
1082Z Fabrication de cacao, chocolat et de produits de confiserie
1083Z Transformation du thé et du café
1084Z Fabrication de condiments et assaisonnements
1085Z Fabrication de plats préparés
1086Z Fabrication d'aliments homogénéisés et diététiques
1089Z Fabrication d'autres produits alimentaires n.c.a.
1091Z Fabrication d'aliments pour animaux de ferme
1092Z Fabrication d'aliments pour animaux de compagnie
1101Z Production de boissons alcooliques distillées
1102A Fabrication de vins effervescents
1102B Vinification
1103Z Fabrication de cidre et de vins de fruits
1104Z Production d'autres boissons fermentées non distillées
1105Z Fabrication de bière
1106Z Fabrication de malt
1107A Industrie des eaux de table
1107B Production de boissons rafraîchissantes

Les « travailleurs-clés » de la liste principale

Nous détaillons ici les caractéristiques des « travailleurs-clés » les plus exposés des vingt métiers décrits dans le tableau 1. Ils sont plus de 500 000 en Île-de-France d'après le recensement de 2016 et représentent 9 % des travailleurs actifs en emploi. La Seine-Saint-Denis est le département où ils sont les plus nombreux en proportion des actifs en emploi (12 %). À l'inverse, ils ne sont que 7 % à Paris (tableau 7). La répartition des « travailleurs-clés » par département de résidence est présentée dans la figure 1. Ainsi si 20 % des actifs en emploi franciliens résident à Paris, ils ne sont que 15 % parmi les « travailleurs-clés ». À l'inverse, 10 % des actifs en emploi franciliens résident en Seine-Saint-Denis, mais 15 % des « travailleurs-clés ».

Les tableaux 8 à 11 présentent les différents métiers selon le type d'exposition principale : malades Covid-19, patients ordinaires et public. La figure 2 montre la répartition de tous les « travailleurs-clés » selon leur exposition principale dans chaque territoire. En

Île-de-France, parmi les 500 599 « travailleurs-clés », les plus nombreux sont les travailleurs exposés par l'intermédiaire d'un contact avec le public : 237 969 (47,5 %). Viennent ensuite les 207 537 potentiellement exposés par contact avec des malades Covid-19 (41,4 %). Enfin, 55 400 travailleurs sont potentiellement exposés par contact avec des patients (11,1 %).

On observe une certaine hétérogénéité de cette répartition selon les départements : la proportion de « travailleurs-clés » exposés par l'intermédiaire des malades Covid-19, toutes professions de santé regroupées, est plus importante à Paris. C'est le cas aussi des travailleurs exposés par l'intermédiaire de patients. Les professions de santé sont également très représentées dans les Hauts-de-Seine (55,9 %). À l'inverse, c'est en Seine-Saint-Denis que la proportion de « travailleurs-clés » exposés par l'intermédiaire du public est la plus importante (près de 60 %).

Tableau 7 : Nombre d'actif en emploi dans les départements d'Île-de-France, données du recensement de la population 2016

		N actif en emploi*	N « travailleurs-clés sur le front »	Part des « travailleurs-clés » parmi les actifs en emploi
75	Paris	1 076 952	74 753	7%
77	Seine-et-Marne	621 539	65 338	11%
78	Yvelines	632 840	53 565	8%
91	Essonne	564 657	57 077	10%
92	Hauts-de-Seine	750 961	57 905	8%
93	Seine-Saint-Denis	636 593	73 384	12%
94	Val-de-Marne	608 229	63 310	10%
95	Val-d'Oise	521 436	55 269	11%
IDF	Île-de-France	5 413 207	500 599	9%
FrM	France métropolitaine	26 173 098	3 047 954	12%

*Actif en emploi : en emploi exclusivement, en emploi et s'étant déclaré chômeur, en emploi et s'étant déclaré retraité, en emploi et s'étant déclaré élève, en emploi et s'étant déclaré personne au foyer, en emploi et s'étant déclaré en autre situation
Champs : Actifs ayant un emploi, données au lieu de résidence, hors DOM

Source : Insee RP 2016 – Individus localisés à la région, données mises en ligne le 25 juin 2019

Les différents métiers et les lieux de résidence associés

Les effectifs des « travailleurs-clés » par type de métier, métier détaillé et département sont décrits dans les tableaux 4 à 7.

On dénombre ainsi en Île-de-France près de 210 000 hospitaliers, 55 000 professionnels de santé, 66 000 commerçants en alimentation et 171 000 autres métiers essentiels.

Par métier détaillé, les professions les plus représentées sont les infirmiers hospitaliers (environ 76 000), les agents de propreté (58 000), les aides-soignants (57 000) et les représentants des forces de l'ordre (42 000). Ces quatre professions représentent à elles seules près de la moitié des « travailleurs-clés ».

On dénombre également près de 37 000 agents hospitaliers et 32 000 médecins hospitaliers.

Figure 1 : Répartition des « travailleurs-clés sur le front » et de l'ensemble de la population active en emploi selon leur résidence (département)

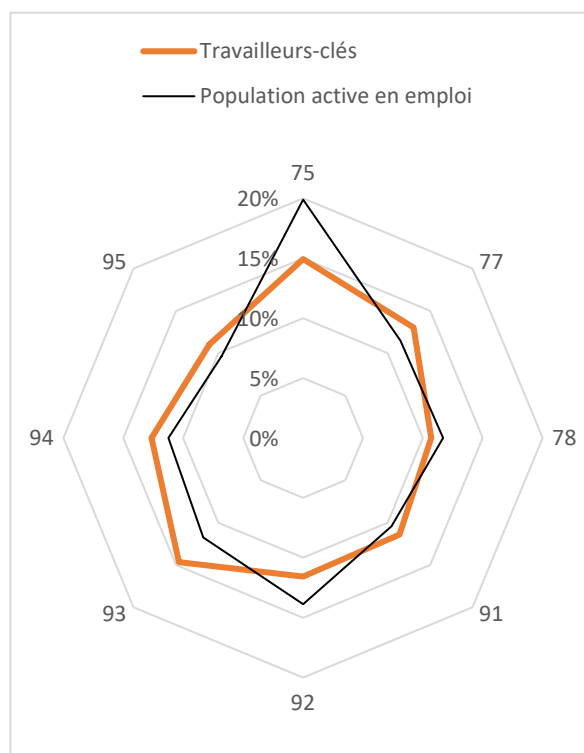


Tableau 8 : Répartition départementale des « travailleurs-clés » en milieu hospitalier (exposés par les malades)

	Agent hospitalier	Personnel funéraire	Aide-soignant	Ambulancier	Infirmier hospitalier	Médecin hospitalier	Total Hospitaliers
75	3 212	43	4 720	264	10 624	14 202	33 064
77	5 340	120	9 288	1 021	11 227	1 506	28 501
78	4 244	86	5 701	519	9 351	2 222	22 124
91	4 908	61	7 670	552	9 692	1 714	24 596
92	3 872	65	5 475	415	8 704	4 765	23 297
93	5 908	79	8 757	1 015	7 978	1 995	25 730
94	4 626	75	7 699	738	10 231	4 011	27 381
95	4 430	85	7 370	650	8 430	1 571	22 537
IDF	36 541	613	56 680	5 173	76 237	31 986	207 231

Champs : Actifs ayant un emploi (en emploi exclusivement, en emploi et s'étant déclaré chômeur, en emploi et s'étant déclaré retraité, en emploi et s'étant déclaré élève, en emploi et s'étant déclaré personne au foyer, en emploi et s'étant déclaré en autre situation) en tant que « travailleurs-clés » exposés aux malades, données au lieu de résidence, hors DOM

Source : Insee RP 2016 – Individus localisés à la région, données mises en ligne le 25 juin 2019

Tableau 9 : Répartition départementale des professionnels de santé hors milieu hospitalier (exposés par les patients ordinaires)

	Infirmier libéral	Médecin libéral	Pharmacien	Total
75	878	8 179	4 803	13 860
77	1 239	1 655	2 509	5 403
78	676	2 490	3 013	6 179
91	795	1 712	2 669	5 177
92	689	4 120	4 282	9 092
93	859	1 249	2 134	4 242
94	714	2 988	3 055	6 758
95	878	1 495	2 317	4 689
IDF	6 728	23 889	24 782	55 400

Champs : Actifs ayant un emploi (en emploi exclusivement, en emploi et s'étant déclaré chômeur, en emploi et s'étant déclaré retraité, en emploi et s'étant déclaré élève, en emploi et s'étant déclaré personne au foyer, en emploi et s'étant déclaré en autre situation) en tant que « travailleurs-clés » exposés aux malades, données au lieu de résidence, hors DOM

Source : Insee RP 2016 – Individus localisés à la région, données mises en ligne le 25 juin 2019

Tableau 10 : Répartition départementale des commerçants essentiels (exposés par le public)

	Charcutier	Buraliste	Boulangier	Boucher	Caissier vendeur commerces essentiels	Total
75	179	1 423	2 216	691	4 363	8 873
77	238	852	1 918	832	4 523	8 362
78	144	891	1 882	835	3 984	7 735
91	153	799	1 885	819	3 801	7 457
92	104	957	1 839	573	3 689	7 161
93	149	1 121	2 461	1 223	6 571	11 525
94	153	1 091	1 825	720	4 183	7 973
95	128	871	1 699	687	4 056	7 441
IDF	1 247	8 004	15 726	6 380	35 170	66 526

Champs : Actifs ayant un emploi (en emploi exclusivement, en emploi et s'étant déclaré chômeur, en emploi et s'étant déclaré retraité, en emploi et s'étant déclaré élève, en emploi et s'étant déclaré personne au foyer, en emploi et s'étant déclaré en autre situation) en tant que « travailleurs-clés » exposés au public, données au lieu de résidence, hors DOM

Source : Insee RP 2016 – Individus localisés à la région, données mises en ligne le 25 juin 2019

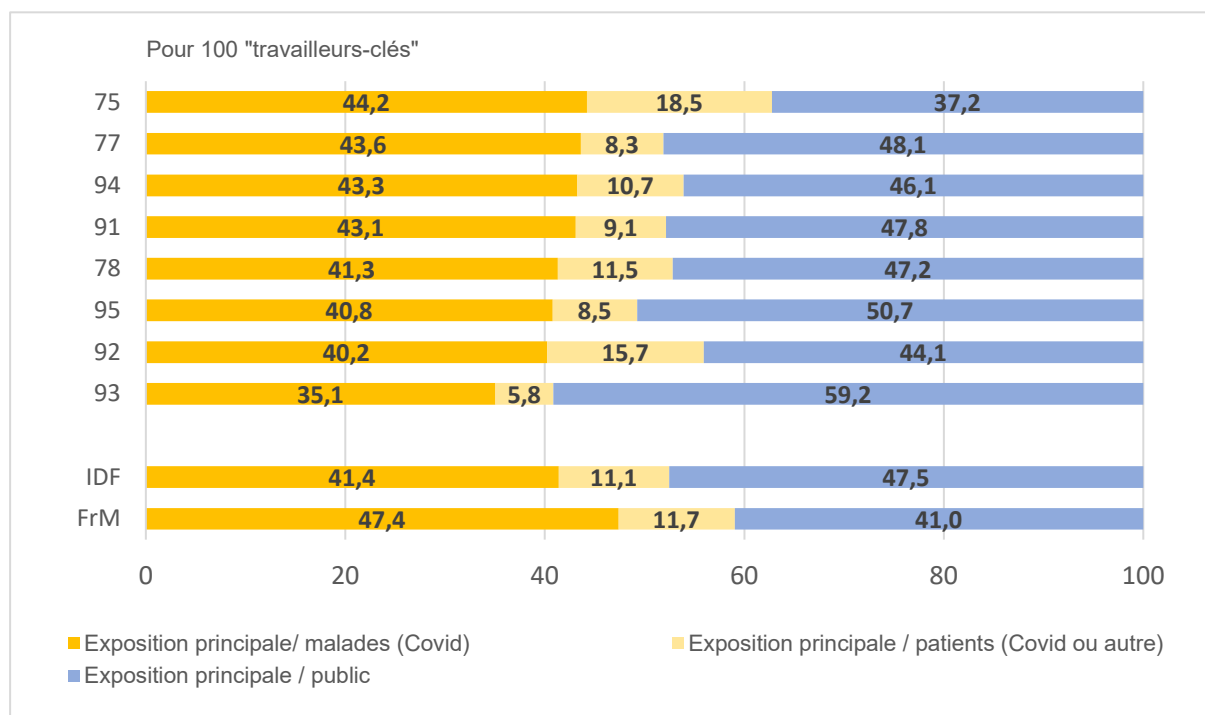
Tableau 11 : Répartition départementale des autres « travailleurs-clés » (exposés par le public)

	Agent de propreté	Conducteur de transport en commun	Livreur	Facteur	Pompier	Force de l'ordre	Total
75	8 390	577	2 975	2 048	800	4 167	18 956
77	5 042	1 441	3 876	2 861	1 399	8 452	23 072
78	5 361	908	2 675	2 029	988	5 564	17 526
91	5 713	1 294	3 661	2 468	1 003	5 707	19 847
92	5 747	1 420	3 426	2 966	512	4 284	18 355
93	14 641	2 682	6 875	3 399	865	3 425	31 887
94	6 530	1 822	4 316	2 246	891	5 393	21 198
95	6 668	1 611	4 052	2 555	822	4 895	20 602
IDF	58 091	11 756	31 856	20 572	7 280	41 888	171 443

Champs : Actifs ayant un emploi (en emploi exclusivement, en emploi et s'étant déclaré chômeur, en emploi et s'étant déclaré retraité, en emploi et s'étant déclaré élève, en emploi et s'étant déclaré personne au foyer, en emploi et s'étant déclaré en autre situation) en tant que « travailleurs-clés » exposés au public, données au lieu de résidence, hors DOM

Source : Insee RP 2016 – Individus localisés à la région, données mises en ligne le 25 juin 20

Figure 2 : Source d'exposition principale des « travailleurs-clés sur le front » Sars-CoV-2 dans les départements d'Île-de-France, la région et la France métropolitaine



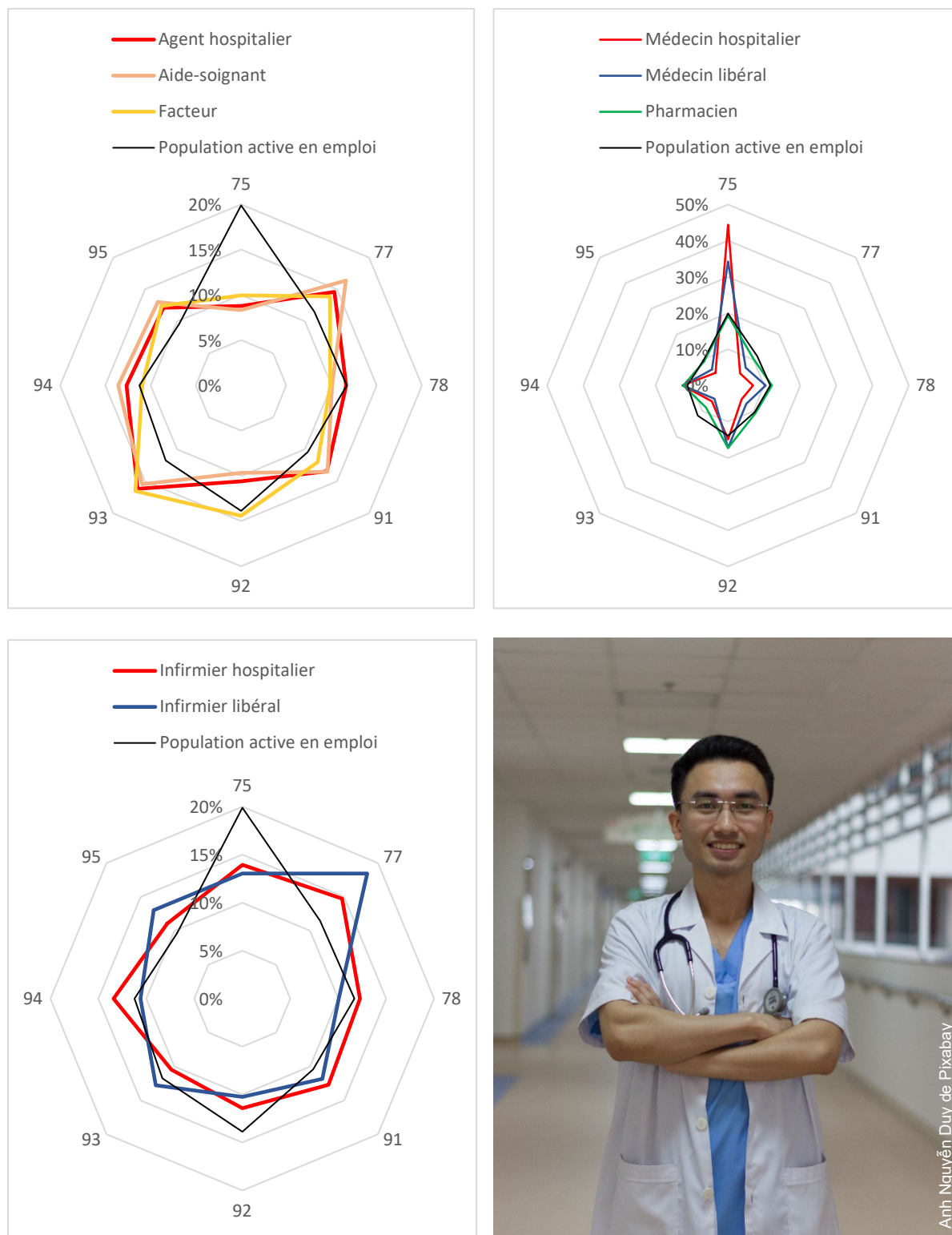
Source : Insee RP 2016 – Individus localisés à la région, données mises en ligne le 25 juin 2019

La figure 3 illustre la répartition des effectifs des « travailleurs-clés » par département, pour chaque métier¹. On observe ainsi que :

- Les agents hospitaliers et les aides-soignants résident en forte proportion en Seine-Saint-Denis et en Seine-et-Marne et à l'inverse peu à Paris et dans les Hauts-de-Seine ;
- Le lieu de résidence des facteurs est proche de celui des agents hospitaliers et aides-soignants mais ils résident plus souvent que ces derniers dans les Hauts-de-Seine ;
- Les infirmiers hospitaliers et libéraux ne se répartissent pas (en résidence toujours) de la même façon entre les départements, les infirmiers libéraux résidant plus souvent que les hospitaliers en Seine-et-Marne, Seine-Saint-Denis et dans le Val d'Oise ;
- Les médecins, qu'ils soient hospitaliers ou libéraux résident en très forte proportion à Paris (44 % et 34 % respectivement) et, dans une moindre mesure, dans les Hauts-de-Seine (17 %) ;
- Les pharmaciens résident majoritairement à Paris (19 %) et dans les Hauts-de-Seine (17 %) ;
- Les personnes exerçant les métiers suivants résident en très forte proportion en Seine-Saint-Denis : agents de propreté (25 %), livreurs (22 %), conducteurs de transport en commun (23 %), caissiers et vendeurs en alimentation ainsi que bouchers (19 %) ;
- Les ambulanciers résident également en très forte proportion en Seine-Saint-Denis (20 %) mais autant en Seine-et-Marne ;
- Les charcutiers, les représentants des forces de l'ordre et les pompiers résident en forte proportion en Seine-et-Marne (19 à 20 %) ;
- Enfin, les buralistes sont les seuls des « travailleurs-clés » dont le lieu de résidence est proche de l'ensemble de la population active en emploi.

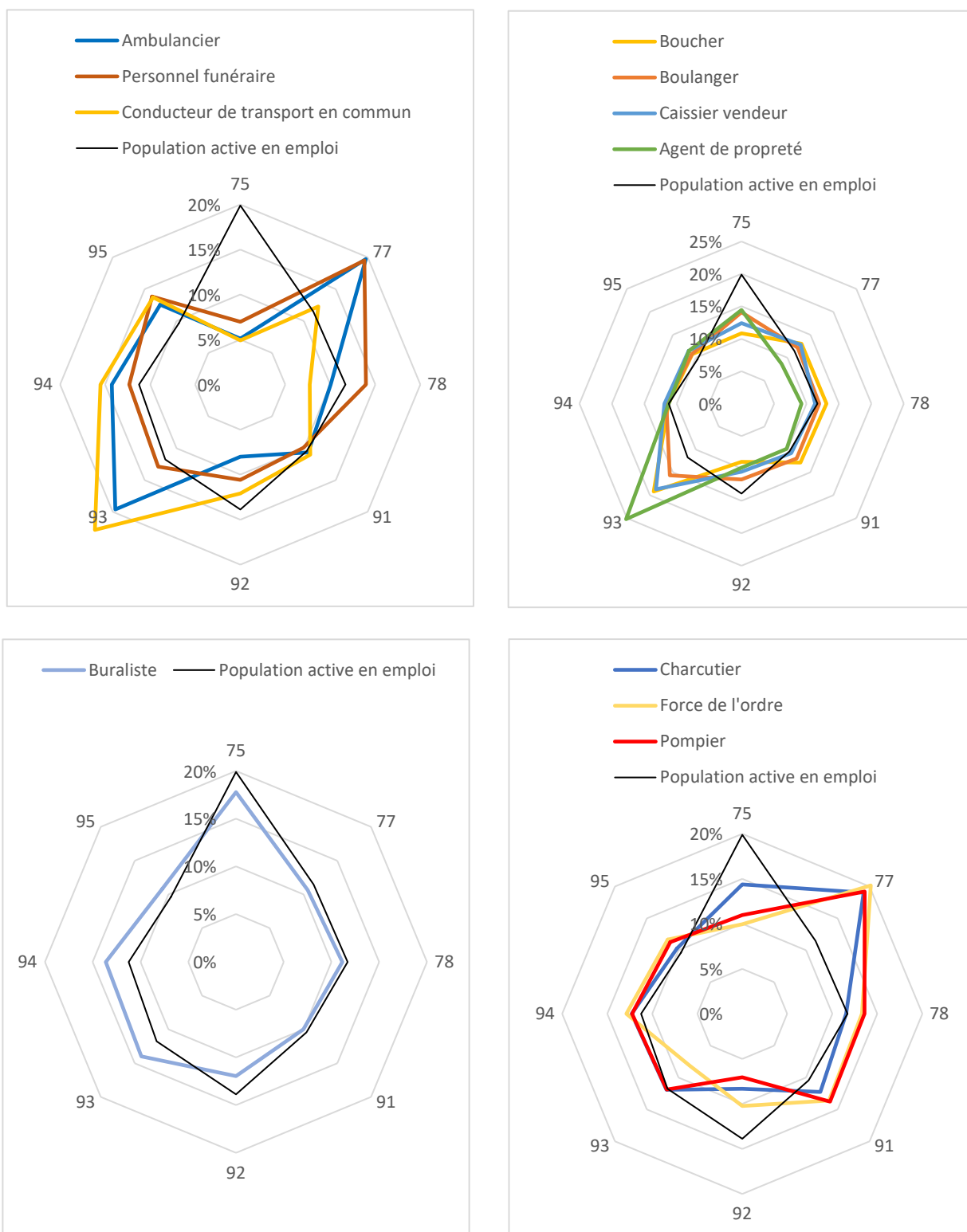
2. ¹Le personnel funéraire trop peu nombreux dans le repérage du recensement de population n'est pas représenté.

Figure 3 : Répartition des différents « travailleurs-clés » par métiers selon leur résidence (département)



Source : Insee RP 2016 – Individus localisés à la région, données mises en ligne le 25 juin 2019

Figures 3 suite : Répartition des différents « travailleurs-clés » par métiers selon leur résidence (département)



Source : Insee RP 2016 – Individus localisés à la région, données mises en ligne le 25 juin 2019

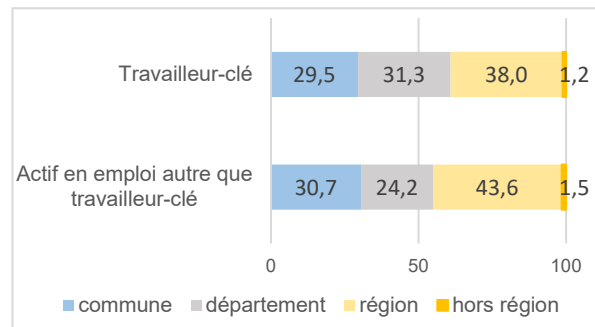
Déplacements des « travailleurs-clés »

Déplacements au sein de la commune, du département, de la région ou hors région

Si les « travailleurs-clés » les plus exposés travaillent dans leur commune de résidence dans une proportion équivalente aux autres actifs en emploi (30 %) selon la figure 4, ils sont moins nombreux à changer de département pour aller travailler (38 % + 1,2 % soit 39,2 %) que leurs collègues (43,6 % + 1,5 % soit 45,1 %). Ils sont en revanche plus nombreux à changer de commune au sein de leur département (31,3 % contre 24,2 %).

L'analyse des déplacements par département montre que les « travailleurs-clés » Séquano-Dionysiens ont une mobilité infrarégionale supérieure à celle de la région et de la France métropolitaine : 49,4 % des Séquano-Dionysiens changent de département pour aller travailler tout en restant dans la région, (38 % des Franciliens et 10,6 % des Français métropolitains).

Figure 4 : Zone de déplacement des « travailleurs-clés » de la liste principale et des autres actifs en emploi domiciliés en Île-de-France, recensement 2016



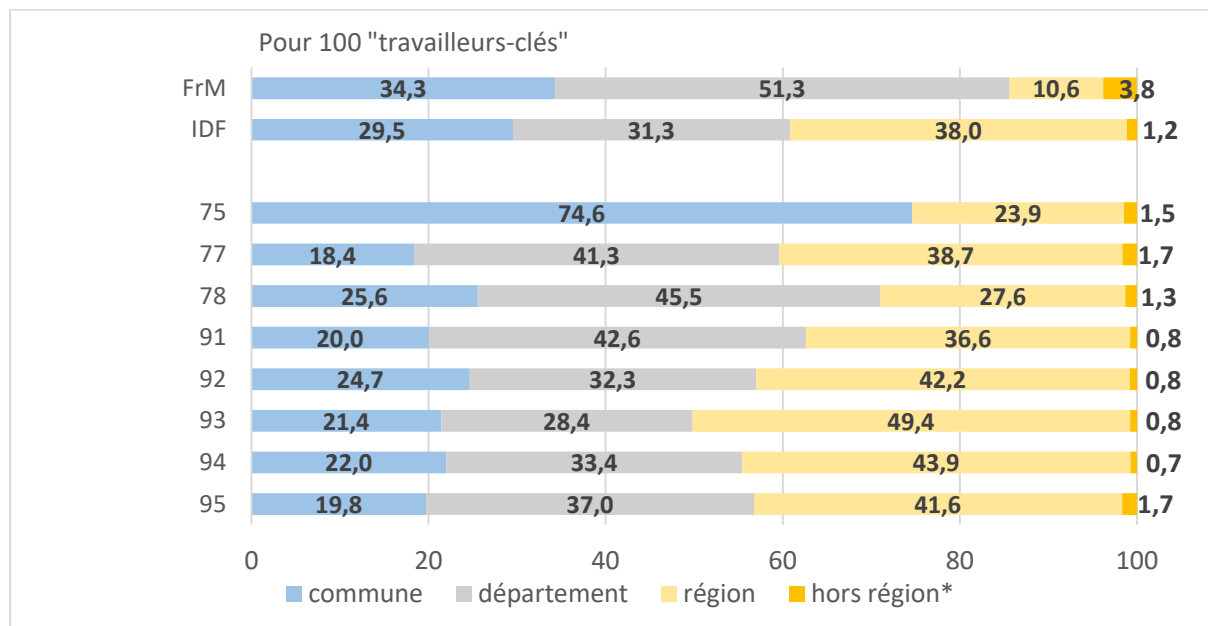
Note de lecture : 29,5 % des « travailleurs-clés » se déplacent au sein même de leur commune de domiciliation pour les trajets domicile-travail. Champs : Actifs ayant un emploi (en emploi exclusivement, en emploi et s'étant déclaré chômeur, en emploi et s'étant déclaré retraité, en emploi et s'étant déclaré élève, en emploi et s'étant déclaré personne au foyer, en emploi et s'étant déclaré en autre situation) en tant que « travailleurs-clés » exposés aux malades, données au lieu de résidence, hors DOM

Source : Insee RP 2016 – Individus localisés à la région, données mises en ligne le 25 juin 2019



Pexels de Pixabay

Figure 5 : Zone géographique de déplacement des « travailleurs-clés » de la liste principale pour gagner leur lieu de travail, recensement 2016



Note de lecture : En Île-de-France, pour se rendre à leur travail, les « travailleurs-clés » sont 29,5 % à rester dans leur commune de résidence, 31,3 % se déplacent dans leur département de résidence, 38 % dépassent leur département de résidence tout en restant dans leur région et 1,2 % sortent de leur région de résidence.

**hors région : hors de la région actuelle : en métropole, hors de la région de résidence actuelle : dans un DOM, hors de la région de résidence actuelle : dans une COM, à l'étranger*

Champs : Actifs ayant un emploi (en emploi exclusivement, en emploi et s'étant déclaré chômeur, en emploi et s'étant déclaré retraité, en emploi et s'étant déclaré élève, en emploi et s'étant déclaré personne au foyer, en emploi et s'étant déclaré en autre situation) en tant que « travailleurs-clés », données au lieu de résidence, hors DOM

Source : Insee RP 2016 – Individus localisés à la région, données mises en ligne le 25 juin 2019

« Travailleurs-clés » travaillant dans un département différent de celui de leur résidence

Un total de 190 335 « travailleurs-clés » Franciliens travaillent dans un département différent de celui de sa résidence (mais en région Île-de-France) et c'est le cas de 323 111 métropolitains. Près de la moitié de ces travailleurs, qui cumulent « métiers-clés » et mobilité sont des infirmiers hospitaliers, des agents d'entretien, des aides-soignants ou des policiers et gendarmes (IDF : 49,4 % et France métropolitaine : 48 %).

Tableau 12 : « Travailleurs-clés » de la liste principale travaillant hors de leur département de résidence mais dans leur région

	Île-de-France		France métropolitaine	
	N	%	N	%
Infirmier hospitalier	29 865	15,7	53 144	16,5
Agent de propreté	23 665	12,4	31 209	9,7
Aide-soignant	20 993	11,0	41 984	13,0
Force de l'ordre	19 413	10,2	28 757	8,9
Livreur	14 010	7,4	24 944	7,7
Médecin hospitalier	13 715	7,2	21 493	6,7
Agent hospitalier	11 225	5,9	22 832	7,1
Caissier vendeur	10 749	5,6	18 343	5,7
Pharmacien	9 015	4,7	16 183	5,0
Médecin libéral	7 850	4,1	11 772	3,6
Facteur	7 249	3,8	11 225	3,5
Transport en commun	6 116	3,2	7 410	2,3
Boulangier	5 083	2,7	8 898	2,8
Buraliste	3 175	1,7	4 608	1,4
Pompier	2 266	1,2	5 282	1,6
Boucher	2 086	1,1	4 833	1,5
Ambulancier	1 739	0,9	4 468	1,4
Infirmier libéral	1 576	0,8	4 368	1,4
Charcutier	335	0,2	882	0,3
Personnel funéraire	211	0,1	475	0,2
Tous	190 335	100	323 111	100

Note de lecture : En Île-de-France, 29 865 infirmiers hospitaliers changent de département pour aller travailler tout en restant dans la région, ils représentent 15,7% des travailleurs cumulant « métier-clés » et mobilité.

Champs : Actifs ayant un emploi (en emploi exclusivement, en emploi et s'étant déclaré chômeur, en emploi et s'étant déclaré retraité, en emploi et s'étant déclaré élève, en emploi et s'étant déclaré personne au foyer, en emploi et s'étant déclaré en autre situation) en tant que « travailleurs-clés » se déplaçant au-delà de leur département de domiciliation mais restant dans leur région, données au lieu de résidence, hors DOM

Source : Insee RP 2016 – Individus localisés à la région, données mises en ligne le 25 juin 2019

Les « travailleurs-clés » de la liste complémentaire

Sans aller dans une description aussi détaillée que pour les 20 premiers métiers présentés, nous présentons ci-dessous les effectifs par type de métier, métier et département de résidence dans les tableaux 13 et 14. On compte ainsi d'une part près de

110 000 travailleurs de la santé, du social ou assimilé dont 60 000 aides à domicile (auxiliaires de vie principalement) et d'autre part 95 000 travailleurs de l'industrie, du transport ou assimilé dont 37 000 routiers et 32 000 techniciens essentiels.

Tableau 13 : Répartition départementale des « travailleurs-clés sur le front » de la liste complémentaire, professions de la santé, du social et assimilé

	Sage-femme	Masseur-kinésithérapeute	Dentiste	Vétérinaire	Aide à domicile	Surveillant de prison	Cuisinier de collectivité	Total
75	902	7 117	3 268	395	7 637	88	94	19 501
77	383	3 120	519	253	6 946	604	292	12 117
78	572	4 052	859	353	7 296	381	169	13 682
91	414	2 924	530	257	6 085	1 258	151	11 619
92	586	4 552	1 603	259	7 592	129	116	14 837
93	348	1 985	334	101	10 924	119	202	14 013
94	446	3 484	1 105	461	7 300	546	110	13 452
95	322	2 381	419	164	6 653	199	140	10 278
IDF	3 973	29 614	8 638	2 243	60 432	3 323	1 274	109 497

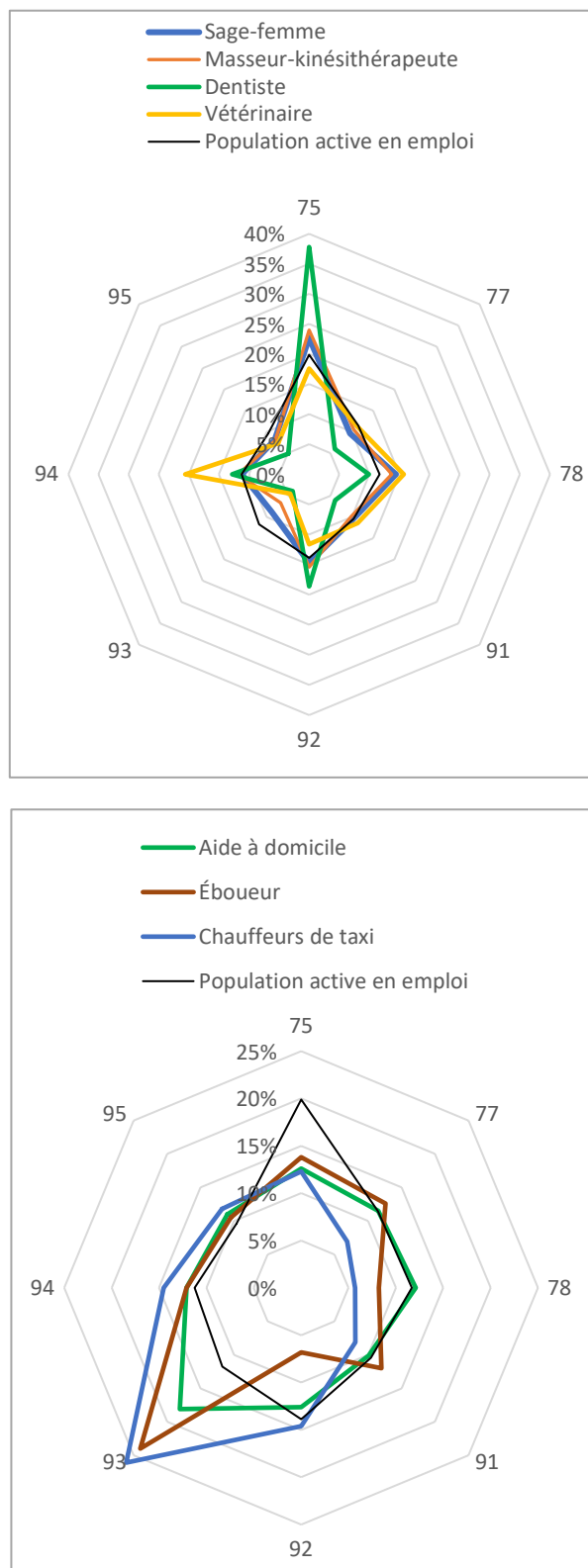
Tableau 14 : Répartition départementale des « travailleurs-clés » de la liste complémentaire, industrie, transport et assimilé

	Employé ouvrier alimentaire froid	Employé ouvrier alimentaire autre	Ouvrier industrie essentielle	Technicien essentiel	Éboueur	Routier	Pompiste	Taxi	Total
75	118	716	156	2 826	1 177	1 630	-	635	7 258
77	278	1 249	320	6 564	1 069	6 421	59	354	16 314
78	173	667	274	5 095	695	3 472	9	294	10 679
91	229	1 020	290	6 100	1 023	4 890	16	416	13 984
92	48	830	129	3 581	582	2 041	24	752	7 987
93	196	1 291	389	4 138	2 045	5 527	41	1 342	14 969
94	220	884	307	4 260	1 033	3 722	16	749	11 191
95	184	787	407	4 768	894	4 597	46	608	12 291
IDF	1 445	7 444	2 272	37 332	8 518	32 300	209	5 149	94 669

La figure 6 illustre la répartition des effectifs des « travailleurs-clés » par département, pour chaque métier complémentaire à la liste initiale¹. On observe ainsi que :

- Les dentistes, masseurs-kinésithérapeutes et sages-femmes résident en forte proportion à Paris (respectivement 38 %, 24 % et 23 %) et, dans une moindre mesure, dans les Hauts-de-Seine (respectivement 19 %, 15 % et 15 %). Il suivent ainsi la répartition des médecins libéraux ;
- Les vétérinaires ont une répartition proche avec une spécificité : une proportion importante réside dans le Val-de-Marne (proximité probable de l'école vétérinaire de Maisons-Alfort) ;
- Les chauffeurs de taxi, éboueurs et aides à domicile résident en très forte proportion en Seine-Saint-Denis (respectivement 26 %, 24 % et 18 %) ;
- Un tiers des employés et ouvriers de l'industrie alimentaire réside en Seine-et-Marne ou dans l'Essonne et les deux catégories alimentaire froid et les autres ont une répartition résidentielle proche, à l'exception des Hauts-de-Seine où les travailleurs « du froid » résident très rarement (3 %) ;
- Les travailleurs de l'industrie essentielle autre résident, pour les ouvriers employés en forte proportion en Seine-Saint-Denis et dans le Val d'Oise et pour les techniciens en Seine-et-Marne et dans l'Essonne ;
- Enfin, les profils des cuisiniers de collectivité et des routiers sont assez proches, une forte proportion résidant en Seine-et-Marne ou en Seine-Saint-Denis.

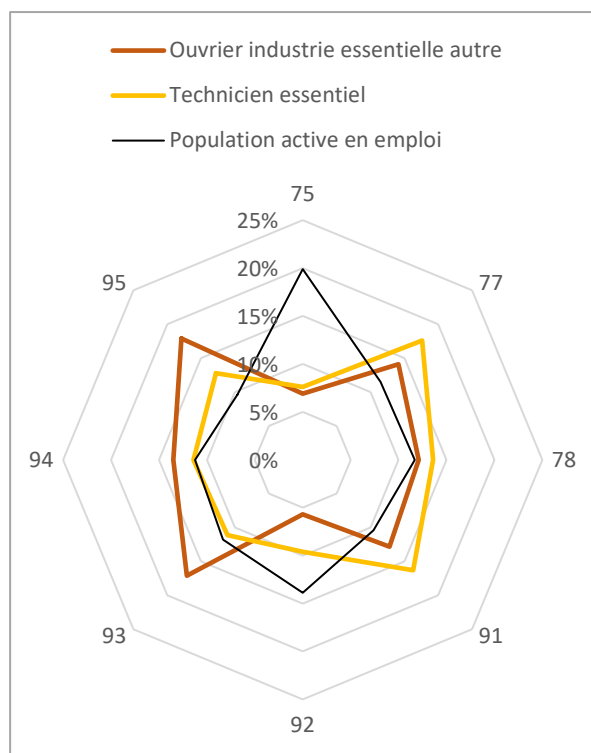
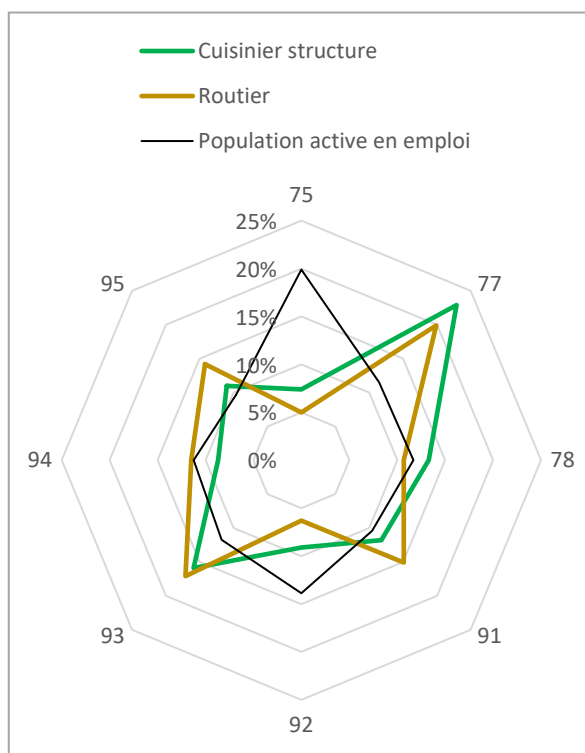
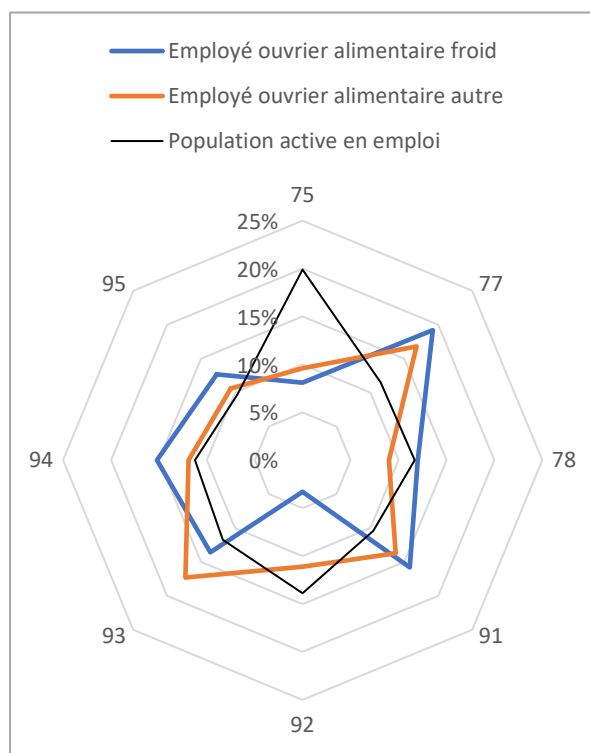
Figure 6 : Répartition des différents « travailleurs-clés » par métiers selon leur résidence (département)



Source : Insee RP 2016 – Individus localisés à la région, données mises en ligne le 25 juin 2019

¹1. Les pompistes trop peu nombreux d'après le repérage du recensement de population ne sont pas représentés

Figures 6 (suite) : Répartition des différents « travailleurs-clé » par métiers selon leur résidence (département)



Source : Insee RP 2016 – Individus localisés à la région, données mises en ligne le 25 juin 2019

Conclusion et perspectives

Le premier confinement dû à l'épidémie de Covid-19 n'a pas été un confinement pour tous et plus de 700 000 travailleurs d'Île-de-France ont continué à se rendre sur leur lieu de travail au bénéfice de la collectivité mais au risque de leur santé. Nous avons considéré ici 35 métiers dont 20 métiers particulièrement exposés.

Ces vingt métiers totalisent 500 000 travailleurs. On dénombre 207 000 professionnels exposés directement aux malades Covid-19 (hospitaliers) et 55 000 autres professionnels de santé potentiellement exposés par l'intermédiaire de patients. Les travailleurs potentiellement exposés par le public sont au nombre de 238 000.

Ces travailleurs ne sont pas répartis sur le territoire de façon homogène. Ainsi, les agents de propreté, livreurs, bouchers, caissiers vendeurs des commerces essentiels, facteurs, boulangers et conducteurs de transport en commun sont sur-représentés en Seine-Saint-Denis alors que les policiers et gendarmes, pompiers, infirmiers libéraux et charcutiers sont sur-représentés en Seine-et-Marne. Les médecins et pharmaciens, quant à eux, sont sur-représentés à Paris. Par ailleurs, 38 % des « travailleurs-clés » Franciliens travaillent dans un département différent de celui de leur résidence et cumulent donc « métier-clé » et mobilité. Ce chiffre s'élève à 49,4 % en Seine-Saint-Denis. Les métiers les plus concernés sont les (près de) 30 000 infirmiers hospitaliers, 24 000 agents d'entretien, 21 000 aides-soignants et 20 000 policiers et gendarmes.

Les quinze autres métiers considérés dans cette étude sont principalement exposés par l'intermédiaire de patients ou de collègues. 109 000 d'entre eux sont dans le secteur de la santé, du social et assimilé et 95 000 sont dans le secteur de l'industrie, du transport et assimilé. Si les dentistes, kinésithérapeutes, sages-femmes et vétérinaires résident plus fréquemment dans les départements favorisés (Paris, Hauts-de-Seine, Yvelines), tous les autres métiers sont sur-représentés en Seine-Saint-Denis et la plupart en Seine-et-Marne.

Cette hétérogénéité départementale est à rapprocher des inégalités observées pour la surmortalité durant le pic de l'épidémie et mises en évidence par l'étude menée par l'ORS Île-de-France¹. Toutefois, ce rapprochement cartographique ne suffit pas à établir de causalité. Une étude est en cours à l'échelle des intercommunalités et des communes pour analyser les corrélations entre la surmortalité et l'ensemble des facteurs sociodémographiques et urbains ayant pu contribuer à des inégalités face à l'épidémie. Un projet est également envisagé pour analyser le risque épidémique par profession.

Par ailleurs, des enjeux sociaux ou économiques existent pour les « travailleurs-clés » des catégories socio-professionnelles les moins favorisées. Nous pensons, d'une part aux politiques sociales de logement visant à permettre de se loger près du lieu de travail et, d'autre part à la question de la reconnaissance, des conditions de travail et du statut d'emploi pour les « travailleurs-clés » peu qualifiés. Une étude est en cours sur cette question au sein de L'Institut Paris Region.

Enfin, un deuxième confinement a été initié le 30 octobre 2020, avec un ensemble de professions beaucoup plus large continuant à travailler sur site : enseignement, services publics, bâtiment et travaux publics notamment. Les études ultérieures devront inclure ces métiers.

¹ Mangeney C, Bouscaren N, Telle-Lamberton M, Saunal A, Féron V. La surmortalité durant l'épidémie de covid-19 dans les départements franciliens premiers éléments d'analyse. Focus Santé en Île-de-France, avril 2020.[en ligne] <https://www.ors-idf.org/nos-travaux/publications/la-surmortalite-durant-lepidemie-de-covid-19-dans-les-departements-franciliens.html> (Accédé le 04/11/2020).

Annexe

Listes utilisées pour définir les « travailleurs-clés »

Liste réglementaire. Magasins de vente et centres commerciaux pouvant continuer à recevoir du public selon l'arrêté ministériel du 15 mars 2020

VÉHICULES ET MOTEURS

Entretien et réparation de véhicules automobiles, de véhicules, engins et matériels agricoles
Commerce d'équipements automobiles
Commerce et réparation de motocycles et cycles
Fourniture nécessaire aux exploitations agricoles

COMMERCES DE BOUCHE

Commerce de détail de produits surgelés
Commerce d'alimentation générale
Supérettes
Supermarchés
Magasins multi-commerces
Hypermarchés
Commerce de détail de fruits et légumes en magasin spécialisé
Commerce de détail de viandes et de produits à base de viande en magasin spécialisé
Commerce de détail de poissons, crustacés et mollusques en magasin spécialisé
Commerce de détail de pain, pâtisserie et confiserie en magasin spécialisé
Commerce de détail de boissons en magasin spécialisé
Autres commerces de détail alimentaires en magasin spécialisé
Les distributions alimentaires assurées par des associations caritatives
Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé
Commerce de détail d'équipements de l'information et de la communication en magasin spécialisé
Commerce de détail d'ordinateurs, d'unités périphériques et de logiciels en magasin spécialisé
Commerce de détail de matériels de télécommunication en magasin spécialisé
Commerce de détail de matériaux de construction, quincaillerie, peintures et verres en magasin spécialisé
Commerce de détail de journaux et papeterie en magasin spécialisé
Commerce de détail de produits pharmaceutiques en magasin spécialisé
Commerce de détail d'articles médicaux et orthopédiques en magasin spécialisé
Commerce de détail d'aliments et fournitures pour les animaux de compagnie
Commerce de détail alimentaire sur éventaires et marchés
Vente par automates et autres commerces de détail hors magasin, éventaires ou marchés n. c. a.

HÉBERGEMENT

Hôtels et hébergement similaire
Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée lorsqu'il constitue pour les personnes qui y vivent un domicile régulier
Terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs lorsqu'ils constituent pour les personnes qui y vivent un domicile régulier

LOCATION DE MACHINES POUR DOMAINES AGRICOLES, BTP

Location et location-bail d'autres machines, équipements et biens
Location et location-bail de machines et équipements agricoles
Location et location-bail de machines et équipements pour la construction

MAIN D'ŒUVRE TEMPORAIRE

Activités des agences de placement de main-d'œuvre
Activités des agences de travail temporaire

INFORMATIQUE

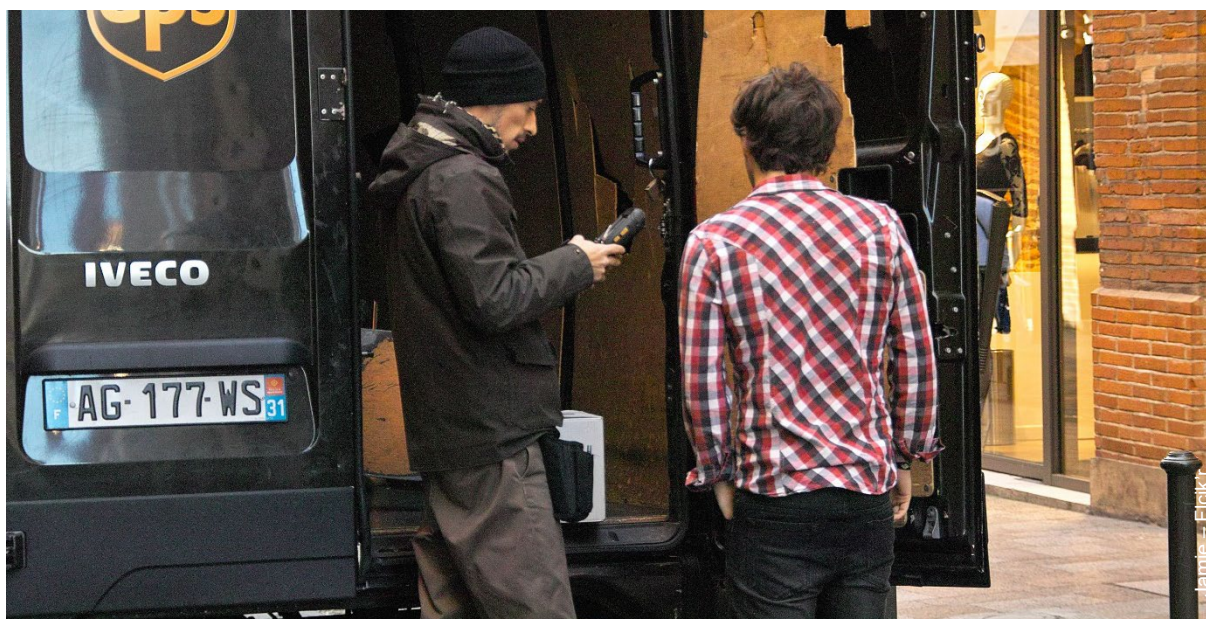
Réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques
Réparation d'ordinateurs et d'équipements de communication
Réparation d'ordinateurs et d'équipements périphériques
Réparation d'équipements de communication

BLANCHISSERIE TEINTURERIE

Blanchisserie-teinturerie
Blanchisserie-teinturerie de gros
Blanchisserie-teinturerie de détail

AUTRES

Services funéraires
Activités financières et d'assurance



Liste des fiches métiers poursuivant leur activité et pour lesquels une fiche conseil est éditée par le ministère de la Santé au 15 avril 2020

Le ministère de la Santé a rédigé des fiches conseils métiers pour faire face au Covid-19¹ (conjointement avec l'Anses, le réseau assurance maladie risques professionnels, l'INRS, l'Anact et des médecins du travail coordonnés par Présance).

Agriculture, élevage et agroalimentaire (code NAF AZ)	<ul style="list-style-type: none"> Activités agricoles Travail saisonnier Travail filière cheval Travail dans l'élevage Travail en abattoir
Commerce de détail (code NAF GZ3), restauration, hôtellerie (code NAF IZ)	<ul style="list-style-type: none"> Travail en caisse Travail dans un commerce de détail Travail en boulangerie Travail dans la restauration collective ou la vente à emporter Travail dans l'hôtellerie – femme et valet de chambre
Autres services (code NAF S)	<ul style="list-style-type: none"> Chauffeur livreur Agent de sécurité Travail dans le dépannage – intervention à domicile Plombier – installateur sanitaire Travail dans une blanchisserie industrielle Travail dans la collecte des ordures ménagères Travail sur un chantier de jardins espaces verts Transport de fonds et traitement de valeurs

Liste pragmatique des établissements indispensables à la vie de la nation mentionnés par l'INRS :

- Commerces alimentaires y compris les « drive alimentaires »
- Pharmacies
- Stations-services
- Banques
- Bureaux de tabac et distribution de la presse
- Certains services publics : services de transport ...

1. Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion. Fiches conseils métiers et guides pour les salariés et les employeurs [en ligne] , <https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-ministere/article/coronavirus-covid-19-fiches-conseils-metiers-pour-les-salaries-et-les-> (accédé) le 10/04/2020

QUELS « TRAVAILLEURS-CLÉS » LORS DE LA PREMIÈRE VAGUE DE COVID-19 ?

SITUATION EN ÎLE-DE-FRANCE

L'essentiel de l'étude

- Un ensemble de métiers ont été très sollicités durant la première vague de l'épidémie et ont été définis comme essentiels en deux temps, une liste principale de 20 métiers plus exposés complétés ensuite par une liste de 15 métiers.
- Ces « travailleurs-clés » représentent 700 000 actifs en emploi en Île-de-France.
- Les métiers les plus exposés totalisent 500 000 travailleurs. On dénombre 207 000 professionnels exposés directement aux malades Covid-19 (hospitaliers) et 55 000 autres professionnels de santé potentiellement exposés par l'intermédiaire de patients « tout venant ». Les travailleurs potentiellement exposés par le public sont, d'une part ceux des commerces alimentaires (67 000) et ceux d'autres métiers comme les agents de propreté, les facteurs, les livreurs, les conducteurs de transport en commun et enfin les forces de l'ordre et les pompiers (171 000).
- La répartition de ces travailleurs les plus exposés au sein de la région illustre l'hétérogénéité sociale territoriale, ils représentent 9 % des travailleurs actifs mais 12 % d'entre eux résident en Seine-Saint-Denis et 7 % à Paris. Pour 190 000 d'entre eux, ils cumulent « métier-clés » et déplacements. Il s'agit surtout d'infirmiers hospitaliers, d'agents de propreté, d'aides-soignants et enfin de policiers et gendarmes.
- Les 15 métiers complémentaires sont principalement exposés par l'intermédiaire de patients ou de collègues. 109 000 d'entre eux sont dans le secteur de la santé, du social et assimilé dont 60 000 aides à domicile (auxiliaires de vie principalement) et 95 000 sont dans le secteur de l'industrie, du transport et assimilé dont 37 000 techniciens essentiels et 32 000 routiers. Si les dentistes, kinésithérapeutes, sages-femmes et vétérinaires résident plus fréquemment dans les départements favorisés (Paris, Hauts-de-Seine, Yvelines), tous les autres métiers sont sur-représentés en Seine-Saint-Denis et la plupart en Seine-et-Marne.

Nous remercions Catherine Mangeney (ORS Île-de-France) ainsi que Sandrine Beauvils, Anne-Claire Davy et Pascale Leroi (L'Institut Paris Region) qui ont enrichi notre réflexion. Nous tenons à remercier nos relectrices internes, Isabelle Grémy, Isabelle Dubois et Christine Canet pour leurs commentaires constructifs.



Observatoire régional de santé Île-de-France

15 rue Falguière - 75015 PARIS - Tél. (33) 01 77 49 78 60 - www.ors-idf.org
Président : Dr Ludovic Toro - Directrice de la publication : Dr. Isabelle Grémy

L'ORS Île-de-France, département de L'Institut Paris Region, est un observatoire scientifique indépendant financé par l'Agence régionale de santé et le Conseil régional d'Île-de-France.

ISBN : 978-2-7371-2107-4